

BULLETIN de LIAISON

*_*_*_*_*

Compte tenu de la proximité des vacances de Printemps, la réunion du 21 avril 1994 est supprimée. Toutefois, plusieurs activités sont proposées aux membres durant cette période :

*** du 27 au 30 avril 1994,**

nos collègues Jean MEGUIN et Colette GAULTIER-PEUPION organisent leur traditionnel camp ornithologique de baguage d'oiseaux à l'**Etang de BOULIGNY-HOLACOURT**, commune d'**ARRAINCOURT** (carte Michelin n° 57, pli 15, accès depuis METZ par la route de MORHANGE). Les membres qui le désirent pourront y faire une visite à leur convenance (possibilité de repas à midi dans un restaurant simple) avec démonstration de captures et baguages d'oiseaux, observations diverses...

*** Samedi 30 avril 1994,**

sortie botanique à l'initiative de la section de CREUTZWALD du GECNAL en liaison avec la S.H.N.M. au **Saint-Quentin**, sous la direction de notre collègue Lydia KUNTZNER.
Rendez-vous à 15 H 00 sur la place de l'Eglise à **SCY-CHAZELLES**.

*** Dimanche 8 mai 1994,**

Flore des champs et des bois entre **BOUCHEPORN** et **PORCELETTE** (en particulier, prairie à Orchis morio et Orchis ustulata).
Sortie organisée par la section de CREUTZWALD du GECNAL et conduite par M. Félix ANDRZEJEWSKI.
Rendez-vous à 14 H 00 aux environs du premier calvaire situé au bord de la D. 26 en allant de **PORCELETTE** à **BOUCHEPORN** (carte Michelin n° 57, pli 15).

*** Samedi 28 mai 1994,**

Flore des côteaux dominant la Moselle à **APACH (HAMMELSBERG)**.
Sortie dirigée par notre collègue Lydia KUNTZNER.
Rendez-vous à 14 H 00 devant la gare d'**APACH**.
Cette sortie pourra trouver un prolongement amical dans un souper campagnard au Relai du Château du Mensberg à **MANDEREN**.
Pour ce repas qui clôture traditionnellement les activités de printemps de la section de CREUTZWALD du GECNAL et auquel les membres de la S.H.N.M. sont cordialement invités, une inscription préalable devra impérativement être prise auprès de notre collègue Eric BECKER (87.93.17.57) avant le 8 mai 1994.

.../...

Précision : L'ouvrage "Initiation à l'Ecologie" de MASSARD et GEIMER présenté par Jean MEGUIN au cours de la séance du 18 novembre 1993 (bulletin de liaison n° 423, p. 3) est édité par le Ministère de l'Education Nationale du GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG.

* * *

Compte rendu de la séance du 17 février 1994, par Gérard SCHWALLER

Présents : Mmes ARMAND, COURTADE, GALLAND, REMOND ;
MM. ALBERTUS, GERARD, HAMON, MEGUIN, NOIRE, PAUTROT, REMOND,
RENNER, SCHWALLER, TRICHIES.

Excusés : Mmes ALBERTUS, CAHEN, GAULTIER-PEUPION, GREINER, KUNTZNER,
MAUJEAN, PETERNEL, ROLLET, STEFFENS ;
MM. COURTOIS, GRANDATI, LE BIHAN, PETERNEL, PICARD, PIERRON,
SCHNEIDER, SCHUTZ.

En dépit d'indéniables conditions de confort au complexe municipal du Sablon, cette réunion s'est tenue en "comité restreint" mais dans une ambiance amicale, avec dégustation de chocolats !

Le thème du premier exposé de Bernard HAMON pouvait susciter quelques inquiétudes : "la présence d'arsenic dans les eaux du département de la Moselle". Soyons rassurés ; après l'exposé de notre collègue, il ressort que la norme officielle de 50 mg/l d'eau est rarement atteinte.

La discussion porte essentiellement sur trois points :

- l'origine naturelle de l'arsenic dans l'eau,
- sa fixation dans l'organisme,
- l'élimination par celui-ci.

Avant d'aborder son second exposé, B. HAMON évoque la mémoire du Professeur Roger HUSSON, ancien membre de la Société de Biospéologie et qui fut le collaborateur de notre collègue feu le Professeur Paul REMY.

En second exposé, B. HAMON précise les objectifs de la "Directive Habitat" émanant de la Communauté européenne pour la mise en place du "Réseau Natura 2 000" avec pour souci la conservation des habitats naturels et de la faune sauvage.

Un appel est lancé à tous les spécialistes naturalistes pour participer sans tarder au travail de recensement déjà entrepris. B. HAMON est prêt à coordonner les initiatives.

G. TRICHIES intervient pour déplorer l'absence des champignons dans les objectifs de protection et de conservation de la nature.

Le Président remercie B. HAMON et souligne combien ces exposés, à la fois courts et argumentés, sont enrichissants. On trouvera en annexe un résumé de ces exposés.

.../...

Comme il en avait été mandaté par la S.H.N.M., le Président est intervenu dans l'enquête publique sur le projet de la Société CEDILOR d'exploiter un centre de traitement de déchets industriels à MALANCOURT-la-MONTAGNE. Il donne lecture du courrier (L.R. avec A.R.) qu'il a adressé au Président de la Commission d'enquête.

Les "Journées de l'Environnement" se dérouleront du 5 au 10 juin 1994.

Comme toutes les associations de protection de la Nature, la S.H.N.M. a été contactée par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) pour participer à ces journées.

Il semblerait opportun d'ouvrir une de nos activités au public, une sortie botanique par exemple. Cette proposition retenue devra être organisée à la séance de mars.

G. SCHWALLER donne un bref compte rendu de deux journées d'exposés sur les espèces rares de Lorraine. Elles se sont tenues à l'Institut Européen d'Ecologie à l'initiative de J.L. MERIAUX, à destination des enseignants et des responsables d'Administrations et de l'Aménagement.

Les principaux spécialistes figuraient parmi les intervenants. Citons parmi nos connaissances : J.M. PELT, C.H. PARENT, J. DUVIGNEAUD, S. et Y. MULLER, J.C. RAMEAU, R. ENGEL, G. OCHSENBEIN, L. PERRETTE, A. SCHIERER, P. DARDAINE...

Il est possible de commander les actes de ces journées à l'Institut Européen d'Ecologie, B.P. 4005, 57040 METZ CEDEX :

. Journée du 13 octobre 1993 : Espèces végétales rares et protégées de Lorraine ;

. Journée du 16 février 1994 : Espèces animales rares et protégées de Lorraine.

En fin de séance, Y. ALBERTUS interroge le Président sur le transfert du siège de la Société.

Un projet de convention vient d'être adressé par les responsables municipaux ; les membres du Bureau doivent se réunir très prochainement pour l'étudier.

le Secrétaire de séance,

G. SCHWALLER

L'arsenic (As) dans les eaux d'alimentation
du département de la MOSELLE,

Bilan 1994,

par B. HAMON

*** Présentation de l'enquête et méthodologie :**

Entre 1980 et 1988, des recherches en arsenic ont été effectuées sur les 280 unités de distribution d'eau qui desservent les habitants du département de la MOSELLE (1 035 588 habitants - recensement 1990) par la D.D.A.S.S. de Moselle. Ces travaux ont été suivis dans le cadre des analyses réglementaires entre 1989 et 1994.

La réglementation (O.M.S.- Directive C.E.E. du 15.07.1980 - décret français du 03.01.1989 modifié) a fixé la norme à 50 mg/l la teneur en arsenic à ne pas dépasser. La littérature admet cependant qu'il n'y aurait pas de risque majeur pour la santé si les teneurs atteignaient 70-90 mg/l.

L'arsenic, ingéré en quantité trop importante, peut être toxique et générer une pathologie humaine (lésions des cellules hépatiques et rénales, dermatites, troubles du système nerveux, cancers de la peau). L'arsenic est stocké dans les cerveau, foie, reins, peau (forme AS III), dans le foie et la peau (forme AS V).

Les prélèvements ont été effectués dans le cadre des contrôles réglementaires des eaux ou de campagnes spécifiques pour l'arsenic (laboratoire départemental d'analyses) - (récipients de 100 à 250 ml). Les analyses sont effectuées par la technique de l'absorption atomique du four (N.F. T. 90-026) (seuil analytique 0,5 mg/l -As- Précision 1 mg/l).

Résultats

Seule l'U.D. de PHILIPPSBOURG distribue une eau dont la teneur en arsenic est comprise entre 50 et 60 mg/l (50 mg/l), soit 0,39 % des U.D. pour une population villageoise annuelle de 258 habitants.

il faut remarquer que les unités de distribution alimentées à partir de forages ou sources puisant dans les grès vosgiens peuvent distribuer une eau présentant un taux d'arsenic détectable : régions de BITCHE, SARREBOURG, FORBACH, secteur du WARNDT.

De même deux nappes aquifères recèlent une présence d'arsenic remarquée : la Dolomie en dalles (de 2 à 10 mg/l) plus exceptionnellement de 10 à 20 mg/l (GROSTENQUIN) et les Grès à roseaux (de 2 à 11 mg/l).

COMMENTAIRES et CONCLUSIONS

En Moselle, certains aquifères peuvent contenir de l'arsenic qui est, dans son ensemble, d'origine géologique naturelle ; c'est ainsi qu'à PHILIPPSBOURG, l'arsenic provient des communications de nappes d'eau des grès vosges et granitique toute proche.

.../...

Roger HUSSON (1911 - 1993)

Nous sommes au regret de vous faire part du décès du

Professeur Roger HUSSON,

ancien membre de la Société de Biospéologie, survenu le jeudi 30 septembre 1993.

Né à NANCY le 31 mars 1911 et après des études universitaires dans cette ville, Roger Philippe, Eugène HUSSON fut nommé Conservateur des Collections du Musée de Zoologie de Nancy dès 1933. Cette même année, il accompagna le Professeur Paul REMY dans une grande expédition biospéléologique dans les Balkans (Sandjack de Novi-Pazar, confins de l'Albanie et du Monténégro, Macédoine grecque...). Il fut nommé Assistant de Biologie Animale à la Faculté des Sciences de NANCY le 1er janvier 1937. Officier de réserve, il passa les années 1940-1945 comme prisonnier de guerre à Grossborn, puis Arnswald et enfin Wietzendorf. Chef de travaux de Biologie Animale à NANCY le 1er octobre 1945, il fut détaché le 1er février 1948 comme Maître de Conférences, puis le 1er janvier 1950 comme Professeur à l'Université de la SARRE. Le 1er octobre 1957, il fut nommé Professeur à l'Université de BOURGOGNE et titulaire de la chaire de Biologie Générale jusqu'à sa retraite, le 30 septembre 1979.

-Extrait du Bull. liais. de la Soc. Fr. Biosp. n° 22 (année 1994)-

Le Réseau "NATURA 2 000"

le point en Lorraine,

B. HAMON

I - la mise en oeuvre d'une réglementation communautaire

Le 22 juillet 1992 paraissait dans le J.O. Communautés européennes, la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages.

La directive "Habitats" complète la législation communautaire de conservation de la nature mise en place avec la directive Oiseaux. Elle définit un cadre commun pour la conservation des plantes et des animaux autres que les oiseaux, et des habitats en tant que milieux naturels. Elle prévoit la mise sur pied d'un réseau de "zones spéciales de conservation" baptisé réseau "NATURA 2 000" destiné à assurer un "état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Ia - Conserver les habitats naturels

La directive appelle "Habitat" des zones naturelles ou semi-naturelles ayant des caractéristiques bio-géographiques et géologiques particulières et uniques. Ce ne sont pas moins de 200 types d'habitats naturels différents qui sont repris dans les listes de l'annexe I.

.../...

De même, dans l'ensemble des grès où l'eau présente un pH acide, il y a mise en solution de cet arsenic qui se trouve ainsi véhiculé vers les points de pompage et les unités de distribution. Dans d'autres secteurs (le WARNDT) ou les grès à roseaux, l'arsenic peut provenir des strates carbonifères sous-jacentes (région de PORCELETTE et HOMBURG HAUT) ou du lignite situé à la base des grès à roseaux (BRULANGE, GUEBLANGE, DIEUZE, REMILLY).

Dans tous les cas de figure, les teneurs mises en évidence d'arsenic dans l'eau d'alimentation ne présentent pas, en l'état actuel des connaissances et de la réglementation, de risques pour la santé des consommateurs mosellans.

NOTA : les membres qui pourraient être intéressés par le rapport intégral (comportant tableaux et carte) peuvent en faire la demande officielle à

Madame le DDASS de MOSELLE
Service Santé Environnement
27, place Saint Thiébault

F. 57045 METZ CEDEX 1

Référence : "Note sur la recherche d'arsenic dans les eaux d'alimentation du département de la Moselle - publication des travaux 1980-1988" par B. HAMON.

* * *

(Annexe I) : types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

(Annexe III) : Critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme des sites d'importance communautaire et désignés comme zones spéciales de conservation.

Ib - Conserver les habitats des espèces

La directive établit une liste d'espèces avec comme but de protéger les milieux de vie qui leur sont indispensables.

* **Faune** : La liste des vertébrés autres que les oiseaux regroupe les espèces ayant un statut précaire en Europe (134 espèces).

* **Flore** : La liste floristique comprend 278 espèces de plantes à fleurs, 19 espèces de mousses et 12 espèces de fougères.

(Annexe II) : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

Ic - Protéger les espèces

173 espèces de plantes, 71 d'invertébrés et plus de 160 de vertébrés bénéficient d'une protection stricte. Pour les animaux, la capture et la mise à mort intentionnelle est interdite tout comme la perturbation dans les phases critiques de leur cycle vital (hibernation, reproduction, élevage des jeunes...) et la destruction de leurs aires de repos et de leurs sites de reproduction.

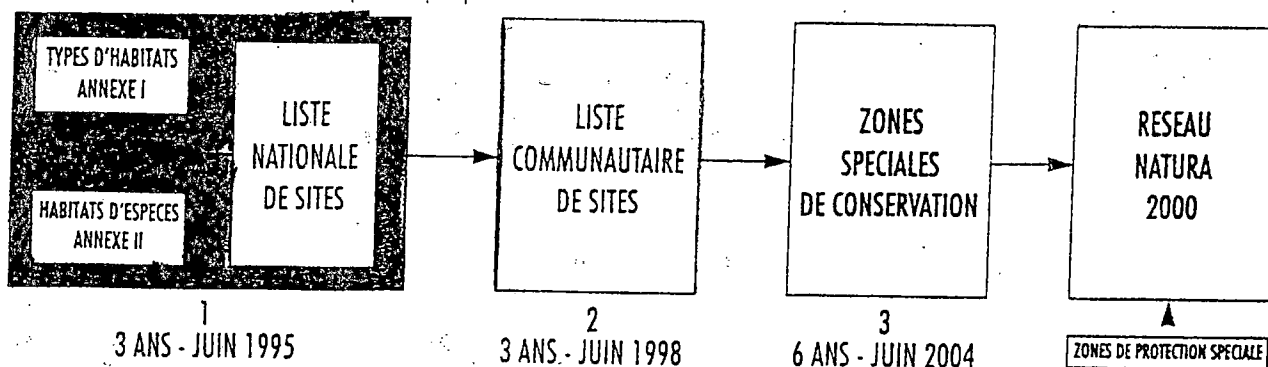
La directive prévoit que des mesures de gestion et de contrôle des populations puissent, le cas échéant, être mises en place pour certaines espèces qui font l'objet, soit de prélèvements ou d'exploitation. On peut citer à titre d'exemple, le corail rouge, le saumon ou l'arnica des montagnes.

(Annexe IV) : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

(Annexe V) : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesure de gestion.

(Annexe VI) : Méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

Id - Echancier de mise en oeuvre du réseau "NATURA 2 000"



II - Le réseau "NATURE 2 000" en Lorraine : le point

IIa - les outils :

Le Préfet de Région a chargé la DIREN Lorraine de coordonner les travaux pour élaborer le réseau "NATURA 2 000" Lorrain. Le Conseil Régional des richesses naturelles de Lorraine est l'instance chargée scientifiquement d'établir les propositions. Le Conseil s'est mis au travail dès mars 1993, sous l'impulsion de M. RAMEAU, par ailleurs coordinateur national pour la zone continentale.

IIb - la méthode :

Trois sous-groupes ont été mis en place en fonction des habitats et des espèces :

- * milieux forestiers (C. RAMEAU)
- * milieux de surface (S. MULLER)
- * milieux souterrains (B. HAMON)

Chaque coordinateur de sous-groupe a été chargé d'élaborer sa liste de sites remarquables en faisant appel à une large collaboration d'experts, d'associations... et une recherche spécifique (ZNIEFF, expertises, études, bibliographies...).

En automne 1993, le "melling" des propositions des sous-groupes était concrétisé, discuté, amendé et permettait d'établir la première liste des sites "dignes" de figurer dans le réseau "NATURA 2 000". Cette liste est encore en discussion.

IIc - Propositions (provisaires) des sites lorrains pour la directive "HABITATS"

COMITE SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
REGION LORRAINE

PROPOSITION DE SITES POUR LA DIRECTIVE HABITAT

PELOUSES CALCAIRES

- 1 - Pelouses et vallons forestiers de Chauvencourt
- 2 - Pelouses et fort de Pagny-la-Blanche-Côte
- 3 - Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain
- 4 - Côte de Morimont et marais de Flabas
- 5 - Plateau de Malzeville, bois de Falizière, Pain de Sucre
- 6 - Côte Saint Germain
- 7 - Pelouses du Pays Messin
- 8 - Pelouses à Salmagne (Orval et le plateau du Hochot)
- 9 - Pelouses et vallons forestiers de la vallée du Rupt-de-Mad
- 10 - Pelouses d'Allamps
- 11 - Pelouses du Toullois
- 12 - Pelouses de la basse vallée de l'Esche
- 13 - Pelouses de Lorry-Mardigny
- 14 - Pelouses de Sivry-la-Perche et Nixeville
- 15 - Hauts de Meuse, complexe d'habitats éclaté
- 16 - Pelouses et rochers du pays de Sierck
- 17 - Pelouses à Obergailbach (Grundwiese)
- 18 - Côte de Delme et anciennes carrières de Tincry

MILIEUX CAVERNICOLES

- 19 - Carrières souterraines et pelouses de Klang
- 20 - Fort de Moulainville et Vacherauville
- 21 - Mine du Castelberg (Longeville-lès-St-Avold)
- 22 - Mine du Bleiberg (Saint Avold)
- 23 - Sapes de la forêt de Morthomme-Bethincourt
- 24 - Fort de Mannonviller
- 25 - Contexte d'Andilly
- 26 - Grenier de l'ancien tribunal de Sarralbe

MILIEUX FORESTIERS DE L'ETAGE COLLINEEN

- 27 - Glonville, Fontenoy-la-Joute
- 28 - Buxaie de Montmédy
- 29 - Erablières, église et château de Vandeleuille
- 30 - Forêt de Bois-l'Evêque et vallon de la Deuille
- 31 - Bois de Faing (Magnières)
- 32 - Bois de Demange, Saint Joire
- 33 - Forêts de la vallée de la Méholle (Vaucouleurs)
- 34 - Forêts de Gondrecourt-le-Château
- 35 - Forêt domaniale de Lisle
- 36 - Forêt domaniale de Jean d'Heurs
- 37 - Forêt domaniale de Beaulieu
- 38 - Forêt de Dieulet (Stenay)
- 39 - Forêt de la Ville (Commercy)
- 40 - Vallons de Gorze
- 41 - Forêt humide de la Reine et caténa de Rangeval

MILIEUX FORESTIERS DE L'ETAGE MONTAGNARD

- 42 - Crête des Vosges mosellanes
- 43 - Forêt domaniale de Gerardmer-Ouest (la Morte Femme, Faignes de Noir Rupt)
- 44 - Forêt domaniale de Gerardmer-Est (Longemer, Retournermer)
- 45 - Massif du Grand Ventron
- 46 - Massif de Vologne (Défilé de Kertoff, tourbière des Grandes Ronces et Hautes Pinasses)
- 47 - Massif de Haute Meurthe, défilé de Straiture
- 48 - Forêts de ravin - Massif de Saint Maurice-et-Bussang
- 49 - Hétraies sapinières - Massif de Saint Maurice-et-Bussang
- 50 - Val de Senones - Lac de la Maix

LANDES SUBALPINES ET TOURBIERES ACIDES

- 51 - Chaumes du Hohneck, Kastelberg, Rainkopf, Chaume Charlemagne
- 52 - Tanet - Gazon du Faing
- 53 - Tourbière de Lispach et zones voisines (Grande Basse, Rouges Feignes, Tête des Cerfs)
- 54 - Tourbière de Machais
- 55 - Tourbière de Charme
- 56 - Lac et tourbière de la Demoiselle

PELOUSES ET LANDES PSAMMOPHILES

- 57 - Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche
- 58 - Landes, tourbières et rochers du Pays de Bitche
- 59 - Vallon de Halling (Puttelange-lès-Thionville)

MARAIS ALCALINS

- 60 - Marais de Vittoncourt
- 61 - Marais d'Ippling
- 62 - Marais de Pagny-sur-Meuse

ETANGS

- 63 - Plaine et étang du Bischwald
- 64 - Etangs de Lachaussée
- 65 - Etang de Lindre et zones voisines (Romersberg, Lansquenet, Zommange)
- 66 - Etang d'Amel
- 67 - Lac de Madine
- 68 - Etangs du Haut Fourneau et vallée du Loison
- 69 - Etang de Parroy
- 70 - Etang de Wargevaux (Bouconville-sur-Madt)
- 71 - Etang du Grand Montfaucon (Heudicourt-sous-les-Côtes)
- 72 - Etang des Callois (Fontenoy-le-Château)

VALLEES ALLUVIALES ET SECTEURS HALOPHILES

- 73 - Vallée de la Moselle (secteur Châtel - Flavigny)
- 74 - Mortes de la Moselle
- 75 - Pertes de la Meuse
- 76 - Vallée de la Saonelle
- 77 - Secteurs halophiles de la vallée de la Nied
- 78 - Vallée de la Seille (secteur amont et Petite Seille)
- 79 - Vallée du Madon (secteur Pulligny - Haroué)
- 80 - Vallée de la Meuse (secteur de Stenay)
- 81 - Vallée de la Meuse (secteur Ambly - St Mihiel), fort de Troyon
- 82 - Vallée de la Meuse (secteur Sorcy-St-Martin)
- 83 - Vallées du Mouzon et de l'Anger
- 84 - Cours d'eau des Vosges du Nord (Schwarzbach, Falkensteinerbach, Zinsel du Nord)